

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

“ Passer
du handicap
à l'emploi ”

Depuis 1951,
notre Centre de Réadaptation
Professionnelle et de Formation accueille
des personnes en situation de handicap sur ses
quatre sites en Seine-et-Marne. Nos formations sont
homologuées par le Ministère du Travail.

EN 2016, GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE...

Nous avons pu :

- Développer la **formation numérique** sur la base de Mooc
- Expérimenter l' « **Emploi Accompagné** » au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'entreprise (lever au quotidien les freins à l'emploi et apporter une expertise, un soutien auprès des employeurs).



NOS PROJETS POUR 2017 !

- Acquérir des équipements informatiques dans le cadre de l'ouverture d'une **nouvelle section de formation** Technicien(ne) d'Assistance Informatique à Nanteau-sur-Lunain
- Poursuivre l'expérimentation « **Emploi Accompagné** » car les résultats d'insertion professionnelle sont très encourageants
- Déménager l'**appartement pédagogique** de la formation Assistant(e) De Vie aux Familles sur le nouveau plateau de formation de Torcy

POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En choisissant de verser votre Taxe d'Apprentissage à un Centre de Réadaptation Professionnelle, vous **contribuez activement** à l'**insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**.



COMMENT VERSER ?

- 1** - Choisissez un organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage.
Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé.
- 2** - Affectez votre Taxe d'Apprentissage à " **COS** ".

**HORS QUOTA
CATÉGORIE A**

**COS-CRPF
BP 30034
77792 NEMOURS CEDEX**

Notre code UAI EF :

077 28 09K

Date limite de versement :

28 février 2017

Favorisons ensemble l'emploi des travailleurs handicapés grâce à la formation professionnelle

Votre Contact :
Pascale JOUBERT
B.P. 30034
77792 Nemours Cedex
Tél. : 01 64 45 15 15



Le COS est une association Loi 1901 à but non lucratif.

Suivez nous sur crpf.cos-asso.org

• facebook.com/cos-crpf • twitter.com/COS_CRPF • vimeo.com/coscrpf